



Compte rendu Du 19/12/2022

Objet : Réunion du bureau.

Présents : Marie-Catherine Vallon, Laure et Pierre Scriva, Pierre Bourrelly, Eric Paris, François Aubert, Catherine et Pierre Gallouin

Excusés : Sébastien Mar, Maxime Reita, Meziane Agguini

1) Mur de la Basse Bédoule

Réunion avec Mr Dubessé, Mme Ducret et Pierre Gallouin

Compte-rendu actualisé par une communication téléphonique avec la Dréal.

Le projet de mur anti-bruit de la Basse Bédoule avance.

Il y aura une réunion d'information et de concertation durant le 1er trimestre 2023 avec les associations et les riverains pour informer sur les plans et les caractéristiques de ce projet.

En définitive, il ne devrait y avoir qu'un seul mur, côté Langevin Wallon, avec un matériau absorbant entre 2 et 3 mètres.

La présence de l'association Chutt devra être importante dans cette concertation.

La Dréal connaît déjà l'association Chutt.

2) Autres murs anti bruit dont celui de la Haute Bédoule

Le projet de mur de la Haute Bédoule est légitimé par 4 motifs juridiques :

- Réparer l'erreur de plume sur la modification 2012 du PLU qui a confondu Haute Bédoule et Basse Bédoule.
- Présence d'un camping qu'il n'est pas possible de protéger avec une insonorisation individuelle style double vitrage, ce camping étant un des rares dans la métropole.
- Présence d'un lycée professionnel, le lycée Ste Elisabeth ainsi que d'un foyer de l'enfance.
- Présence de l'autre côté de l'autoroute, d'un mur anti-bruit, qui témoigne de l'intensité de la nuisance, et qui de surcroît, renvoie le bruit sur la Haute-Bédoule

La Dréal nous informe que la loi 3 DS, loi de décentralisation, aboutira à un transfert de gestion de l'autoroute, de l'état (Dréal) vers le département, fin 2023.

Le département sera donc notre nouvel interlocuteur.

Le bureau décide d'avoir une action préventive auprès de Mme Amiel, conseillère départementale, avec copie à Mr le député.

Quelques pistes pour faire avancer ce dossier :

Rencontre avec le directeur de Ste Elisabeth ? De la maison de l'enfance ?

Trois objectifs :

- Informer la direction.
- Plan de Mise en Sureté (PPMS): tous les directeurs doivent élaborer ce document. Le bruit, la pollution de l'air, peuvent être un danger. Dangerosité des gros poids lourds.
- Possibilité d'informer les associations Parents élèves.

3) Réduction de la vitesse sur autoroute

Au-delà de 70 kms/h le bruit du roulement est supérieur à celui du moteur.

3 Arguments pour aller dans ce sens :

- Accident poids lourd le 21 octobre et donc blocage de l'ensemble du réseau routier de tout le secteur autour de Septèmes Les Vallons, pendant une journée, de nombreux accrochages autour de la zone commerciale de Plan de campagne
- Sobriété énergétique : le 15 décembre 2022, une centaine d'associations environnementales réunies par le préfet de région pour faire des suggestions de mesures permettant à notre société d'être plus sobre en énergies fossiles a retenu la réduction de la vitesse maximale sur autoroute
- Bruit et comparaison avec l'A507 (L2) : comme pour la L2, la vitesse sur l'autoroute traversant Septèmes doit être limitée à 70km/h

Le bureau décide d'écrire au préfet pour agir sur la pollution, l'accidentologie et la sobriété énergétique.

4) Ligne 51

Le 51 nord devient 851

Le 51 sud devient 123

Une pétition demandant la non scission de la ligne 51 a réuni 1500 signatures au second semestre 2022.

Le bureau prend position pour le maintien tel quel de la ligne 51 et désapprouve les innovations qui auraient pour conséquence la régression du service actuel.

La ligne 51 dessert avec simplicité les usagers qui se rendent au centre d'Aix comme au centre de Marseille.

Il reste à trouver une solution pour les quartiers mal desservis.

Pas de politique qui déshabillerait Pierre pour habiller Paul.

Le bureau décide :

- D'inviter Mr Goguel Mazet à une discussion sur le sujet avec les bureaux des trois associations : AESE, Asso Gare Mobilité Septèmes et Chutt.
- De réfléchir à des moyens d'actions : information tracts, réseaux sociaux...), concertation, manifestation